



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 36563

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la mesure du plan stratégique de la CNAM consistant à réserver la lettre clé Z aux radiologues, cardiologues et chirurgiens. Concrètement, cette mesure reviendrait à interdire à toutes les autres spécialités et notamment aux rhumatologues l'accès à la radiologie, ce qui semble inadapté et contraire aux objectifs recherchés de régulation des dépenses. A travers cette mesure, la CNAM entend notamment réduire l'offre de soins en radiodiagnostic, mais ce n'est pas en empêchant les autres spécialités de faire leurs actes de radiodiagnostic que le problème de fond du nombre excessif de radiologues sera résolu. En outre, la CNAM, pour justifier sa proposition, relève que les radiographies de certains rhumatologues ne seraient pas de qualité suffisante. Néanmoins, si tel est le cas, mieux vaudrait contrôler la qualité que d'interdire à toute une profession l'accès à cette technique. A cet égard, il faut souligner que les rhumatologues ont acquis une légitimité historique dans le radiodiagnostic et sont à l'origine de la découverte de nombreuses incidences radiologiques ou images spécifiques de la pathologie ostéoarticulaire. Enfin, bien loin des économies attendues, la proposition de la CNAM aboutirait à augmenter les dépenses. Elle engendrerait des frais supplémentaires non seulement sur le coût même de l'acte (le Z du radiologue est plus cher que celui du rhumatologue), mais aussi sur le coût global de la prise en charge (il faudra par exemple deux séances chez le rhumatologue alors qu'une seule suffit aujourd'hui). Afin de conserver cette spécificité française, pratique et peu onéreuse, qu'est l'acte global consultation-radiographie pour les rhumatologues, il lui demande donc si elle entend faire barrage à cette mesure proposée par la CNAM, dans le cas où celle-ci déciderait de la mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés avait envisagé de réserver l'utilisation de la lettre clé Z aux radiologues, radiothérapeutes ainsi qu'aux cardiologues et chirurgiens pour certaines de leurs activités (angiographie et angioplastie notamment). Il n'entre pas dans les projets du Gouvernement de réserver la réalisation des actes de radiographie aux seuls radiologues.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36563

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6147

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4209